

INFORMATION

RÉSEAU DE CHALEUR DE LA VILLE DE MAYENNE

TRAVAUX

Madame, Monsieur,

La ville de Mayenne a confié, via une délégation de service public, à MAYENNE Biomasse, la création, la conduite et l'extension de son réseau de chaleur, approvisionné majoritairement à partir de bois énergie.

A compter du mois d'avril, MAYENNE Biomasse démarre les travaux de création du réseau de chaleur et de raccordement avec la pose des canalisations sous voirie sur les tronçons de rues concernées par le passage du réseau.

> Le tronçon concerné au mois d'Août à Septembre est : Place Pommier N°1.

Conscient de la gêne que ce chantier pourrait occasionner, MAYENNE Biomasse mettra tout en œuvre afin de réduire le plus possible son impact sur la vie du quartier, avec notamment la mise en place d'un plan spécifique de circulation pendant la durée des travaux.

Si ces dates devaient être quelque peu modifiées, le planning serait réactualisé sur le site internet dédié <https://www.rezomee.fr/mayenne-biomasse>

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

CONTACTS TRAVAUX

Site internet MAYENNE Biomasse :
<https://www.rezomee.fr/mayenne-biomasse>



Site internet Ville de Mayenne :
<https://www.ville-mayenne.fr/>
Tel : 02 43 30 21 32
Aux heures d'ouverture de la mairie de Mayenne
Mail : travaux@mairie-mayenne.net



PLAN
DE CIRCULATION
AU VERSO



ACCÈS RIVERAINS
MAINTENU



STATIONNEMENT
INTERDIT



PLANNING DES TRAVAUX ET PLAN DE CIRCULATION

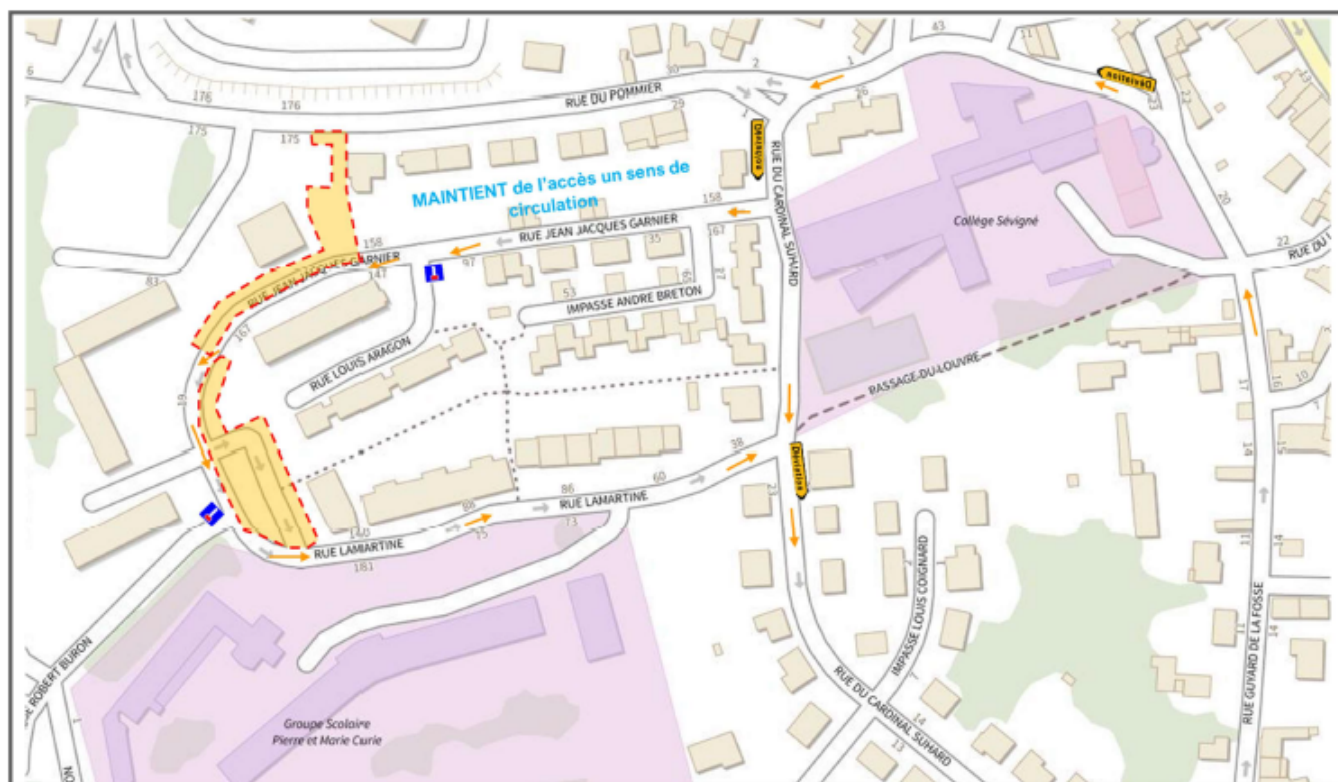


Place du Pommier : N°1



08 Août – 09 Septembre

PLAN EMPRISE – Place du POMMIER



Le réseau de chaleur MAYENNE Biomasse, filiale d'ENGIE Solutions, s'inscrit dans la transition énergétique engagée par la ville de Mayenne.

Le réseau dessert le Centre Hospitalier de Nord Mayenne et sera déployé sur 7,5 km à l'est et à l'ouest de la rivière la Mayenne.



9 km DE RÉSEAU



90 % DU CHAUFFAGE
PRODUIT À PARTIR DE BOIS ÉNERGIE



40 BÂTIMENTS
PUBLICS ET COLLECTIFS



OBJECTIF
45 MAISONS INDIVIDUELLES

LA BIOMASSE

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE

9 500 T
par an de plaquettes
forestières
et bocagères

Approvisionnement
dans un rayon de
100 km

25 %
en provenance
des haies bocagères
du territoire

4 000
tonnes de CO₂
évités par an

